

Émancipation des filles par l'éducation dans l'Union européenne

2014/2250(INI) - 09/09/2015 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 408 voix pour, 236 voix contre et 40 abstentions, une résolution sur l'émancipation des jeunes filles par l'éducation dans l'Union européenne.

Le Parlement fait une série de **recommandations générales** qui visent à renforcer les mesures destinées à améliorer l'égalité entre les hommes et les femmes à tous les niveaux du système éducatif et à intégrer pleinement la sensibilisation aux questions de genre dans la formation des professeurs et de tous les professionnels du milieu scolaire.

Il invite les responsables des politiques en matière d'éducation au sein de la Commission et dans les États membres à faire en sorte que l'engagement en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes **dépasse le stade des déclarations de principe et de simples intentions politiques** et se traduise par une augmentation significative des efforts et des ressources qui y sont investis, rappelant l'importance essentielle de l'éducation dans les changements culturels.

Il invite les États membres à consolider les investissements indispensables à l'éducation, de façon à garantir une éducation publique, gratuite et de qualité pour tous. Il demande en particulier que les autorités éducatives garantissent aux femmes et aux hommes le même droit à l'éducation en intégrant activement, parmi leurs objectifs et leurs actions pédagogiques, le principe d'égalité de traitement, pour éviter les comportements sexistes ou les stéréotypes sociaux.

De manière plus large, le Parlement invite la Commission à veiller à ce que la présente recommandation soit transmise aux institutions nationales chargées de la mise en œuvre des politiques éducatives au niveau central, régional et local, ainsi qu'aux organismes de gestion scolaire et aux autorités régionales et locales.

Lutter contre les stéréotypes : des mesures spécifiques sont réclamées pour lutter contre les stéréotypes de sorte que : i) les femmes et les filles cessent d'être sous-représentées dans les secteurs des sciences, de l'ingénierie et des mathématiques ; ii) des équipes pédagogiques orientent les filles vers ce type de filière. Le Parlement appelle en outre la Commission à lancer le plus rapidement possible la procédure en vue de l'adhésion de l'Union à la convention d'Istanbul. Il souligne les liens étroits entre les stéréotypes liés au genre et le harcèlement, le harcèlement sur l'Internet et les violences à l'encontre des femmes, ainsi que la nécessité de combattre ces comportements dès le plus jeune âge. Dans ce contexte, la convention d'Istanbul appelle ses signataires à inclure dans les programmes formels, à tous les niveaux d'éducation, des matériels pédagogiques dénués de stéréotypes de genre et prônant le respect mutuel.

Améliorer la qualité éducative en vue de la parité : le Parlement invite les États membres à garantir aux garçons et aux filles une égalité d'accès à l'éducation, indépendamment de leur âge, genre, condition socio-économique, culture ou religion. Il estime que les institutions européennes, nationales et locales doivent promouvoir des programmes spécifiques en faveur de l'intégration dans les écoles des communautés marginalisées. Il demande également que les États membres soutiennent activement l'enseignement de **la langue du pays d'accueil** aux femmes migrantes et à leur famille grâce à l'enseignement public, gratuit et de proximité.

En ce qui concerne les femmes Roms, le Parlement invite les États membres à mettre au point des programmes spécifiques **pour que les filles et les jeunes femmes roms restent à l'école**, que ce soit au niveau primaire, secondaire ou supérieur, et en mettant également en place des mesures spécifiques pour les mères adolescentes et les filles en décrochage scolaire.

Programmes scolaires et formation : le Parlement réclame une attention toute particulière aux programmes scolaires, aux matières et à la planification scolaire. Il considère en effet que l'égalité entre les hommes et les femmes dans l'enseignement doit inclure le principe d'égalité et toute une série de questions, comme les connaissances de base, le harcèlement, la violence, les discours de haine, les droits de l'homme et l'éducation civique.

Pour le Parlement, l'école doit contribuer à développer **une approche interculturelle de l'éducation** afin de favoriser l'ouverture, le respect mutuel ainsi que le dialogue interculturel et interreligieux.

Education sexuelle : des mesures sont réclamées pour que les programmes d'éducation comprennent des cours sur la sexualité et les relations, y compris l'éducation des filles et des garçons sur les relations fondées sur le consentement, le respect et la réciprocité. En effet, une éducation sur la sexualité exacte du point de vue scientifique constitue un outil essentiel pour l'émancipation des filles et des garçons. Il faut donc instaurer une éducation à la sexualité et aux relations dans les programmes scolaires visant à émanciper les jeunes filles en les sensibilisant à leur corps et au fait qu'elles en ont le contrôle. Il invite également les États membres à rendre obligatoire une éducation globale adaptée à l'âge sur la sexualité et les relations pour **tous les élèves du primaire et du secondaire** et à veiller à ce que cette matière trouve une place dans les programmes scolaires.

De même, le Parlement prie la Commission de soutenir **l'inclusion d'informations objectives concernant les questions LGBTI** dans les programmes scolaires.

D'autres mesures sont réclamées pour:

- promouvoir la place des femmes dans la culture et dans la production artistique et intellectuelle;
- renforcer l'éducation dans les zones rurales, les communautés marginalisées et les communautés ayant des besoins spéciaux;
- améliorer la formation à l'entrepreneuriat.

Tout doit également être fait pour éliminer les stéréotypes et préjugés sexistes que les manuels scolaires et les matériels éducatifs pourraient comporter aussi bien dans le contenu que dans le langage ou les illustrations.

Le Parlement souligne également la nécessité d'inclure à la fois dans la formation initiale des enseignants, et dans leur formation continue, l'étude et l'application du principe de l'égalité entre les hommes et les femmes, afin d'éliminer les obstacles à la réalisation du plein potentiel des étudiants, qu'il s'agisse de filles ou de garçons.

Lutter contre la violence : convaincu du potentiel transformateur de l'éducation pour défendre l'égalité entre les hommes et les femmes, le Parlement estime les programmes en matière d'éducation formelle et informelle devraient aborder et combattre les violences et les discriminations fondées sur le genre, le harcèlement, l'homophobie et la transphobie sous toutes leurs formes, y compris l'intimidation et le harcèlement sur l'Internet.

En matière de garde d'enfants, le Parlement appelle les États membres à renforcer les capacités des garderies et des crèches, des réseaux préscolaire, scolaire et périscolaire en respectant les principes de l'inclusion des enfants vivant dans la pauvreté ou exposés au risque de pauvreté.

De manière transversale, le Parlement souligne que toute stratégie visant à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et à émanciper les jeunes filles et les femmes doit impliquer et associer activement les garçons et les hommes.

Reconnaissance des diplômes : le Parlement demande aux institutions européennes et aux États membres de progresser dans la reconnaissance mutuelle des diplômes, certificats et autres titres établissant des qualifications professionnelles émis dans les différents États membres ainsi que dans la coordination et l'harmonisation des dispositions nationales régissant l'accès aux différentes professions, pour mieux intégrer les femmes migrantes.

Investissements, contrôle et évaluation : le Parlement estime que des organismes indépendants devraient contrôler et évaluer les progrès qui résultent de l'adoption des politiques d'égalité entre les hommes et les femmes dans les établissements d'enseignement.

Il invite l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) à poursuivre son travail de collecte de données comparables ventilées par genre et l'établissement de tableaux de bord dans tous les domaines d'action, notamment de l'éducation. Il réaffirme l'importance de réaliser des études d'incidences des politiques éducatives pour résoudre les inégalités liées au genre.

Pour le Parlement enfin, il est de la plus haute importance **d'évaluer l'impact qu'aura la future législation en matière d'éducation sur l'égalité entre les hommes et les femmes** et, si nécessaire, de réviser les lois existantes en conformité avec ce même principe. Il suggère pour conclure la création d'un **Prix européen annuel de l'égalité des genres** pour les établissements d'enseignement qui se sont distingués dans la réalisation de cet objectif et encourage les États membres à faire de même au niveau national.

À noter qu'une proposition de résolution de remplacement, déposée par le groupe ENF, a été rejetée en Plénière.